

## Camping Saint Maurice\*\*\* CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION POUR MOBILHOME

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de votre contrat de réservation dûment rempli et signé accompagné de votre acompte et des frais de réservation 28 euros.

- 1. Les mobil-homes sont loués à partir de 16 heures le jour d'arrivée jusqu'à 11 heures le jour de départ, par semaine entière du samedi au samedi entre le 25/06 et le 27/08. N.B.: Possibilités de location à la nuit entre le 09/04 et le 25/06 puis entre le 27/08 et le 11 septembre 2021.
- 2. Un acompte de 260 euros est demandé lors de la réservation, comprenant 232 euros d'acompte sur séjour et 28 euros de frais de réservation. Le solde est payable à l'arrivée. L'acompte perçu vous sera restitué (sauf les frais de réservation) si l'annulation a lieu avant le 31 Mai. Dans le cas contraire, la totalité de l'acompte sur séjour restera acquise au camping.
- 3. Une caution de 260 euros vous sera demandée à votre arrivée. Elle garantit la perte, casse ou la dégradation du matériel et la propreté des lieux. Elle vous sera rendue au départ après l'inventaire de sortie, déduction faite des éventuels dommages constatés. La somme de 40 euros sera retenue si la location n'a pas été nettoyée le jour du départ. Pour une intervention de 15 minutes, cette dernière sera facturée 10 €.
- 4. Le départ s'effectue le samedi entre 8 heures et 11 heures. Les personnes désirant partir la veille doivent libérer les lieux avant 18 heures. Dans tous les cas, il est indispensable de prendre rendezvous à l'accueil au plus tard la veille de votre départ pour l'inventaire de sortie. Aucun départ ne pourra avoir lieu en dehors de ces horaires et sans la présence d'une personne responsable.
- 5. <u>Non occupation</u>: En l'absence d'un message écrit du locataire, l'objet de sa réservation reste à sa disposition jusqu'au lendemain midi. Ensuite, il est, à nouveau, à la disposition du camping. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- 6. En aucun cas, le nombre de locataires correspondant au mobil-home ne peut être dépassé.
- 7. Les animaux, les tentes et voitures supplémentaires sont strictement interdits.
- 8. <u>Contenu de la location</u> : Chaque location contient tout le matériel de cuisine nécessaire ainsi que la literie à l'exception des draps et taies d'oreillers.
- 9. L'accès ou la sortie du camping est interdite aux véhicules de 23 heures à 5 heures, sauf cas grave (urgences médicales ...). De ce fait, la circulation dans l'enceinte du camping est formellement interdite aux véhicules ainsi qu'aux 2 roues motrices pendant cette durée.
- 10. Les barbecues aux charbons de bois sont strictement interdits, conformément aux consignes des pompiers.
- 11. Il est strictement interdit de se servir des lances à incendie pour un tout autre usage que celui pour lequelle elles sont destinées. Cette interdiction s'applique également aux personnes qui pourraient se servir des extincteurs à des fins hors incendie.

Tout manquement au règlement de ces conditions fera l'objet d'une expulsion de l'ensemble des personnes présentes dans le mobil-home concerné par le non-respect des clauses précitées.

BADGE : Pour votre sécurité et votre confort, le port d'un bracelet, remis à votre arrivée, est obligatoire pour l'accès à la piscine.

Accès piscine : maillot de bain, slip de bain obligatoires. Une carte magnétique, vous permettant d'accéder en véhicule à l'intérieur du camping, vous sera remise à l'accueil à votre arrivée. Cette dernière sera à restituer à la fin de votre séjour.

Chers clients, ces précisions sont nécessaires afin d'éviter toute équivoque. Nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances deviennent un souvenir inoubliable.